

INFORMATION DES RIVERAINS

Le parvis de la Tour de Guet va être clôturé très prochainement, tout en laissant un accès libre aux piétons et cyclistes.

En attendant que le projet d'aménagement de cet espace soit définitivement arrêté, le **stationnement des véhicules légers** est toujours **autorisé** et recommandé sur le terrain **après les oliviers et derrière la Tour de Guet** (entrée au niveau du calvaire à l'extrémité de la rue de la Parant) conformément au plan ci-dessous.

